Ramonville-Saint-Agne. Sourds à l'école : la polémique

V.L. 07/03/2020 à 05:13

Ramonville-Saint-Agne est précurseur dans l'inclusion des enfants sourds dans les classes de maternelles et élémentaires depuis 30 ans. Le travail mené conjointement entre la mairie et les parents d'élèves regroupés dans l'association APES 31 est une grande réussite : le dispositif fonctionne. Malheureusement il n'est pas assez reproduit, en France alors qu'il devrait l'être. Nombre de familles doivent alors déménager, quitter leur région et leur travail pour venir donner à leur enfant la qualité d'enseignement qu'ils méritent et qu'ils ne trouvent pas chez eux : faute de volonté politique ?

Il y a donc actuellement 67 enfants scolarisés à Ramonville dans la classe spécifique LSF. Cette inclusion marche. "Les élèves s'épanouissent vraiment ici" témoigne la directrice de l'école maternelle Sajus. Le président de l'association, Benoît Thomas, s'alarme de ce qu'une convention passée entre la mairie, le rectorat et l'APES pourrait restreindre les effectifs à 56 élèves. "Nous voyons cela comme un couperet, comme un refus de la mairie de ne pas accueillir nos enfants. On nous parle de ghetto à éviter. Nous sommes choqués". Brigitte Vivet, secrétaire adjointe de l'association clame : "Devonsnous, parce que nous sommes sourds être toujours des militants ? Nous sommes fatigués !". "Les parents d'enfants sourds veulent comprendre la position de la mairie, ils ne veulent pas être oubliés" ajoute Etienne Bathélémy, vice président.

"Des allégations mensongères"

Christophe Lubac, maire directement mis en cause explique : "les allégations faites sont mensongères. Nous avons toujours défendu le dispositif (+50 % effectifs depuis 2008). Les élèves présents termineront leur parcours à Ramonville. Nous portons les valeurs d'égalité républicaine. Nous voulons que le dispositif s'essaime partout en France. Le dispositif doit

exister dans toutes les académies et je voudrais que l'APES nous suive dans ce discours et porte avec nous ce message auprès d'autres académies et de la ville de Toulouse. Nous avons pu accueillir 67 élèves car après demande de moyens supplémentaires, le rectorat nous a alloué un AVS (Auxilaire de vie scolaire) supplémentaire. Je ne peux pas m'engager à accueillir plus d'élèves si l'académie ne m'en donne pas les moyens."